



Championnat d'Europe d'Auto Cross Saint Igny de Vers



16 - 18 septembre 2011
Course annexe de DII Libre

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète le règlement particulier de l'épreuve FIA, le règlement standard des circuits tout terrain, ainsi que la réglementation générale 2011 FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

Article 1 – ORGANISATION

L'épreuve compte pour :

-le Championnat de France d'Auto-Cross catégorie DIII Libre et DII Libre

1.1 – OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. :	M. MALECOT Henry	9164	1205
Président du collège des commissaires sportifs :	M. RECH Marc	3381	0516
Membres :	M. DESROCHES René	1726	0516
	M. SAPIN Jacques	5008	0516

Directeur de course : M. RAINAUD Christian 6150 1101

L'organisateur administratif est : l'ASA Cam Cross. L'organisateur technique est : l'Ecurie Saint Rigaud.

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.2 – ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante:

Besson Dominique

Les Gays

69790 St Igny de Vers

Tél : 04 74 04 57 96 / Fax : 04 69 96 08 11

Mail : asacamcross@wanadoo.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture qui est fixée au mercredi 7 septembre à minuit pour les pilotes prioritaires, et au lundi 12 septembre à minuit pour les autres. Les demandes d'engagements devront être accompagnées du montant de la participation aux frais s'élevant à 150 € par pilote, avec la publicité facultative. Ce montant sera multiplié par deux, sans la publicité facultative

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – VOITURES ADMISES

Seront admises les voitures des divisions suivantes, dont le nombre maximum d'engagés est limité à :

D2 libre : 30

D3 libre : Les pilotes pourront s'inscrire en D3 ou D3A, suivant le règlement particulier de l'épreuve FIA

Article 9 – CLASSEMENT

Les points de participation seront doublés. Pour la catégorie D3 libre, un classement sera extrait des divisions D3 et D3A.

Article 10 – PRIX

10.2 – PRIX EN ESPECE

Les prix suivants seront distribués :

Place	Prix
1 ^{er}	200
2 ^{ème}	150
3 ^{ème}	125
4 ^{ème}	100
5 ^{ème}	85